

Les services de pôle emploi

Source : Pôle emploi

20 novembre 2023

CHÔMAGE ET DEMANDE D'EMPLOI

I – LA PRESTATION PMSM AVEC « IMMERSION FACILITÉ »

II – LES AIDES À L'EMBAUCHE

1. Les emplois Francs
2. Le CIE-Jeunes
3. L'AFPR/POE

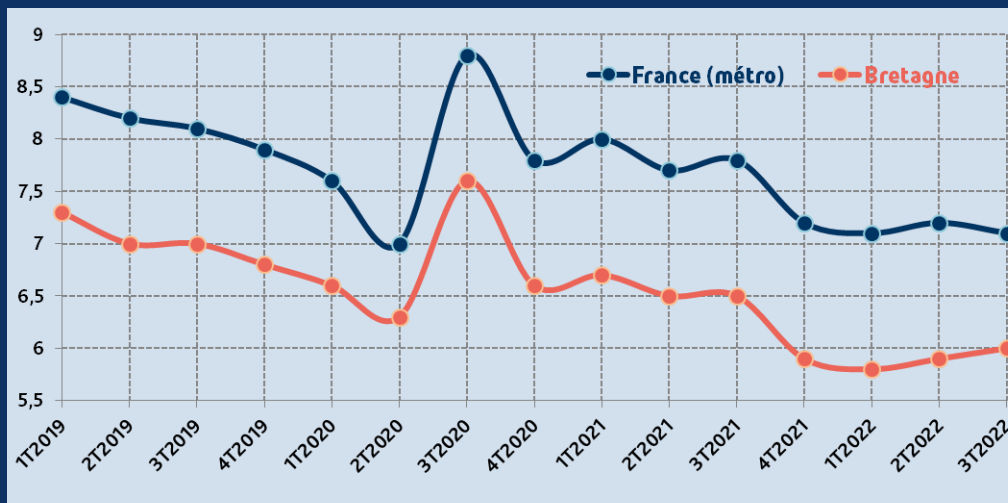


CHOMAGE ET DEMANDE D'EMPLOI

TAUX DE CHOMAGE

1 / UN TAUX DE CHOMAGE BRETON SUR UN PLATEAU

EVOLUTION DU TAUX DE CHOMAGE (BRETAGNE vs France)



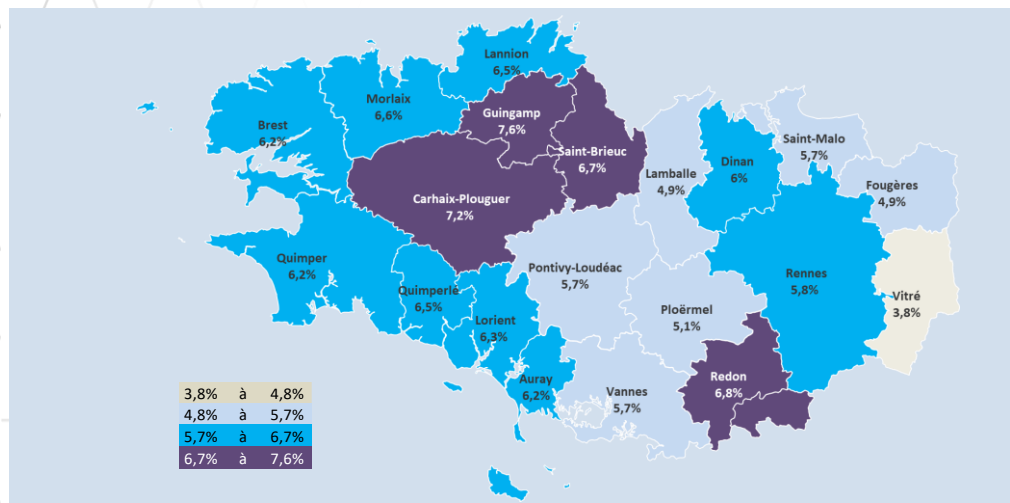
6,0%
au 3^e trimestre 2022

1^{ère} région avec le
taux de chômage
le plus bas



2 / DES SITUATIONS TERRITORIALES DIFFERENTES

TAUX DE CHOMAGE PAR ZONE D'EMPLOI



Vitré

TOP3 des zones d'emploi en France avec le taux le plus bas

Rennes

1ère métropole en France avec le taux le plus bas

Guingamp et Carhaix

seules zones d'emploi avec un taux supérieur au taux national



PMSMP OU L'IMMERSION FACILITE

Vidéo

Plaquette
d'information

1 – PMSMP « immersion Facilité »

Anticipez vos recrutements avec l'immersion professionnelle

Accueillir une personne en recherche d'emploi en immersion dans un cadre juridique sécurisé pour faire découvrir vos métiers, votre secteur d'activité ou préparer un recrutement est possible, grâce à la Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP). En voici les modalités.

1 – PMSMP « immersion Facilité »

QUEL EST L'OBJECTIF POURSUIVI ?

- Vous accueillez pendant une durée limitée un demandeur d'emploi, un jeune, un salarié en insertion, un travailleur handicapé pour lui :
- faire découvrir vos métiers ou votre secteur pour le valoriser,
- répondre à vos besoins de recrutement,
- favoriser l'accès à l'emploi de personnes en insertion ou en reconversion.

QUI ACCUEILLIR ?

- Toute personne en recherche d'emploi faisant l'objet d'un accompagnement personnalisé,
- et pour laquelle Pôle emploi, une Mission Locale, un Cap emploi ou une structure d'insertion par l'activité économique (SIAE hors ETTI) a prescrit une « période de mise en situation en milieu professionnel ».

.

.....
.....

1 – PMSMP « immersion Facilité »

COMBIEN DE TEMPS ?

→ La durée est d'un mois maximum renouvelable sous conditions.

QUELS EMPLOYEURS ?

→ Toute personne morale disposant d'un numéro SIRET (entreprise, association, collectivité publique...) peut recevoir des personnes en immersion.



1 – PMSMP « immersion Facilité »

QUELLES DÉMARCHES ?

- **Contactez votre conseiller Pôle emploi afin de :**
- **rencontrer des candidats souhaitant effectuer une période d'immersion en lien avec vos métiers,**
- **connaître les différentes étapes :**
 - **signature d'une convention,**
 - **désignation d'un tuteur pour toute la période d'immersion.**

PRÉCISIONS

- **Pendant la période d'immersion professionnelle, le bénéficiaire conserve le statut antérieur qu'il avait à son entrée en immersion.**
Pour les demandeurs d'emploi indemnisés : l'indemnisation se poursuit.



Les aides à l'embauche

1 – L'emploi Francs

Qu'est-ce qu'un Emploi Franc ?

- Vous êtes une entreprise ou une association en France
- Embauchez en CDI ou en CDD d'au moins six mois un salarié qui réside dans un quartier prioritaire de la politique de la ville et bénéficiez d'une aide financière conséquente :
 - 15 000 euros sur 3 ans pour une embauche en CDI (5 000 euros par an) ;
 - 5 000 euros sur 2 ans pour une embauche en CDD d'au moins 6 mois (2 500 euros par an) pour un temps plein
- Ces montants sont proratisés en fonction du temps de travail et de la durée du contrat

.....
.....

1 – L'emploi Francs

Comment ça marche ?

Étape 1 : Remplissez le CERFA

Étape 2 : Demandez à votre futur embauché son attestation d'éligibilité avec son adresse

Étape 3 : Vérifiez que son adresse se trouve dans un quartier prioritaire de la politique de la ville

Étape 4 : Envoyez votre demande à Pôle emploi au plus tard 3 mois après la signature du contrat de travail

.....
.....

2 – CIE-Jeunes

CIE-JEUNES EN BREF

- Employeurs du secteur marchand,
- vous embauchez un jeune de moins de 26 ans ou un travailleur handicapé de moins de 31 ans
- en CDI ou CDD de 6 mois
- renouvelable jusqu'à 24 mois, pour 20 heures minimum par semaine,
- alors bénéficiez de l'aide CIE-Jeunes, soit une prise en charge à hauteur et 47% du Smic
- et un accompagnement du nouveau salarié pour sécuriser son intégration dans le poste.
- Pour demander l'aide, adressez-vous à un conseiller du service public de l'emploi (Pôle emploi, Missions locales, Cap emploi).

3 – L'AFPR/POE

FORMEZ VOS FUTURS SALARIÉS grâce à nos aides à la formation avant l'embauche :

- Préparation opérationnelle à l'emploi individuelle (POEI)
- Action de formation préalable au recrutement (AFPR)

selon la nature et la durée du contrat de travail



3 – L'AFPR/POE

AFPR, POEI : FORMEZ POUR UN RECRUTEMENT RÉUSSI

- Vous formez le candidat sur le poste de travail pour qu'il ait dès l'embauche les compétences minimales requises.
- Nous construisons avec vous un parcours sur mesure adapté au poste, au candidat et à votre organisation.
- Avec nos aides à la formation, vos futurs salariés peuvent bénéficier jusqu'à **400 heures de formation**.



UN
CANDIDAT

ADAPTÉ A
VOTRE POSTE

3 – L'AFPR/POE

PAS DE COÛT, LA FORMATION EST PRISE EN CHARGE

- Le coût de la formation est pris en charge par Pôle emploi.

Aide à la formation versée par Pôle emploi

POE individuelle

AFPR

Montant (dans la limite de 400 heures et des coûts pédagogiques de la formation)* :

5 €/heure net*
si la formation est réalisée en interne dans l'entreprise (organisme de formation interne et/ou - uniquement dans le cadre de l'AFPR- tutorat).

8 €/heure net*
si la formation est réalisée par un organisme de formation externe

**Un dépassement des coûts et de la durée est possible*

Versement au terme de la formation et au plus tôt au jour de l'embauche :

- à l'employeur (si formation réalisée par un organisme de formation interne)
- ou à l'organisme de formation externe (sauf en cas de non réalisation du plan de formation par cet organisme).

Versement dans tous les cas à l'employeur au terme de la formation et au plus tôt au jour de l'embauche (sauf dans certains cas d'absence d'embauche).

3 – L'AFPR/POEI

NOS DISPOSITIFS D'AIDE VARIENT SELON LES CONTRATS

AFPR ou POEI

L'attribution des aides à la formation dépend de la nature et de la durée du contrat de travail.

Le projet
d'embauche
vise un :

- Contrat à durée indéterminée (CDI)
- Contrat à durée déterminée (CDD) d'au moins 12 mois
- Contrat de professionnalisation à durée indéterminée (CDI) ou à durée déterminée (CDD) d'au moins 12 mois
- Contrat d'apprentissage d'au moins 12 mois

POEI

- CDD de 6 mois à moins de 12 mois
- Contrat de professionnalisation de moins de 12 mois
- Contrat de travail temporaire d'au moins 6 mois au cours des 9 mois suivant la formation (si les missions prévues sont en lien étroit avec l'AFPR)

AFPR



RECRUTER AUTREMENT

LE RECRUTEMENT PAR COMPETENCES



LES AGENCE POLE EMPLOI du MORBIHAN

Numéro régional 39 95

AGENCE	ADRESSE	LIGNE DIRECTE	MAIL
AURAY	7 RUE DE LA LIBERATION 56400 AURAY	02 97 29 62 03	entreprise.bre0022@pole-emploi.net
LANESTER	42 AVENUE FRANCOIS BILLOUX 56600 LANESTER	02 97 89 23 50	entreprise.bre0016@pole-emploi.net
LORIENT MARINE	9 RUE FRANCOIS TOULLEC 56100 LORIENT	02 97 12 09 47	recrutement.56081@pole-emploi.fr
LORIENT VILLE	2 RUE ALICE COLENO 56100 LORIENT	02 97 64 06 43	entreprise.bre0018@pole-emploi.net
PLOERMEL	RUE GEORGES BRASSENS 56800 PLOERMEL	02 97 74 13 77	entreprise.bre0021@pole-emploi.net
PONTIVY	1 RUE KRISTEN NOGUES 56300 PONTIVY	02 97 79 15 79	recrutement.56026@pole-emploi.fr
VANNES EST	17 ROUTE DE NANTES 56860 SENE	02 97 01 59 27	bre0020@pole-emploi.net
VANNES OUEST	3 RUE MARIE CURIE ZONE D'ATLANPARC BAT H 56890 PLESCOP	02 97 46 24 76	entreprise.bre0015@pole-emploi.net

QUESTIONS/REPOSES

Source : Pôle emploi

.....
20 novembre 2023
.....

MERCI ET A BIENTÔT

Source : Pôle emploi

20 novembre 2023
